

LÉGALISER LE JEU? NON!

SUR LA LÉGALISATION du jeu, n'en déplaise à nos esprits « larges » (aux dimensions de leurs petits intérêts), le III^e rapport publié par le Comité sénatorial d'enquête sur le crime organisé aux États-Unis (voir *Relations*, depuis oct. 1952) apporte de pertinentes considérations.

« La légalisation du jeu à l'argent (*gambling*) ne mettrait pas fin à l'expansion du brigandage que pratiquent les syndicats de criminels. Ce qui s'est passé dans le Nevada et dans les autres états où le jeu fut légalisé n'autorise pas à penser que le seul fait de leur concéder la permission légale d'exploiter une entreprise de jeu soit de nature à convertir en honnêtes hommes les apaches et les escrocs. D'ailleurs, c'est une constatation d'expérience, le jeu à l'argent a toujours marché de pair avec la fraude et la corruption. » (P. 2.)

A la fin de son rapport, le comité reprend le même thème en insistant davantage.

« Le fait qu'on ne puisse évidemment pas extirper radicalement le jeu à l'argent ne nous justifierait pas de renoncer à tout faire pour mettre en échec les activités des *gamblers* professionnels. L'expérience passée montre que la légalisation eut pour résultat d'aggraver la fièvre du jeu, spécialement chez les petits salariés, chez ceux précisément qui sont le moins capables de supporter les pertes inévitables. Partout où le jeu à l'argent s'est largement répandu, les représentants de la loi ont constaté que le crime et la violence se sont répandus dans la même proportion. L'espoir de gros profits suffit à donner au *gambler* le goût de recourir tant qu'il peut à l'intimidation et à la corruption pour maintenir le monopole de ses opérations. De plus, les pertes subies par les victimes du jeu les ont poussées à se rendre coupables de détournement de fonds, de vol et d'autres crimes, dans l'intention de réparer des dommages qui équivalaient à la ruine. » (P. 193.)

Au reste, « en maints endroits, les professionnels du jeu s'identifient avec le gangstérisme. C'est le cas surtout dans les grandes villes où le comité fit enquête. Là, nul n'a de peine à refiler la propagande menée en faveur de la légalisation: elle prend origine chez les professionnels du jeu organisé. Ils ont tenté, par le truchement d'organismes publics, de convaincre les hommes d'affaires honnêtes que la liberté du jeu favorisait le commerce. A force d'intimidation, ils ont réussi dans plusieurs villes, notamment à Miami Beach, à empêcher de bons et loyaux citoyens de se porter candidats aux élections contre les personnages patronnés par les criminels.

« Dans les lieux de tourisme où le jeu prospérait au grand jour grâce à la connivence de la police, la propagande fit si bien qu'elle persuada les hommes d'affaires non intéressés personnellement dans le jeu à soutenir les candidats des *gamblers*. Or, pendant l'année qui vient de s'écouler, le jeu fut prohibé à Miami Beach et à Saratoga, et les deux endroits connurent une saison touristique exceptionnellement fructueuse. La région de Miami, en particulier, vient de produire des rapports montrant le succès de la période 1950-1951. Il semble qu'un plus grand nombre de touristes aient dépensé là plus d'argent que jamais auparavant, et qu'une plus grande partie de cet argent ait alimenté le commerce normal et légal. Bien sûr, il y eut du jeu clandestin qui échappa à la loi; mais c'est un fait: en fermant les maisons de jeu, on ne causa aucun détriment à l'économie du tourisme. Mais on rendit les honnêtes gens plus conscients de la situation, et l'on porta un rude coup, politique autant que financier, aux *racketeers* engagés dans l'organisation du jeu illégal. » (P. 195.)

Faut-il que l'économie et la politique d'une région aient passé entièrement aux mains des apaches et des voyous pour que les honnêtes gens se décident à réagir?

A V E C C O M M E N T A I R E S

PROBLÈMES SOUS DE L'HEURE

L'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a tenu sa session habituelle de mars à l'archevêché de Paris. Une Déclaration en est sortie sur « quelques problèmes sociaux de l'heure présente ». Elle peut susciter chez nous d'utiles réflexions et un salutaire examen de conscience. En voici quelques extraits :

Alcoolisme. — Afin de sauvegarder l'avenir de notre patrie, la santé de la race, la dignité de la personne humaine, la moralité de la jeunesse, la stabilité d'une famille unie et féconde, nous jetons un cri d'alarme devant les ravages effroyables de l'alcoolisme dans notre pays.

Il est grand temps que l'opinion publique soit alertée et prenne conscience de l'étendue du fléau.

Les intérêts particuliers ne sauraient être ménagés quand le bien public est en jeu. L'exploitation d'un vice et d'une faiblesse de l'être humain est un scandale que l'honnêteté réprouve et que la morale condamne.

La législation française contient des prescriptions sévères et de sages mesures. Qu'elle soit appliquée et perfectionnée encore!

Nous demandons qu'une action éducative soit entreprise par les mouvements d'Action catholique, les œuvres sociales, les établissements scolaires, la presse, pour faire connaître les répercussions néfastes de l'alcoolisme.

Tous les milieux sont atteints. Et, fait nouveau, singulièrement troublant, des jeunes filles, des femmes semblent inconscientes du danger qu'elles courent. Que les militants et militantes de l'Action catholique aient le courage d'organiser la libération de la servitude que fait peser sur les réunions mondaines ou familiales l'abus des cocktails et autres boissons funestes.

Logement. — ... L'Église n'a pas pour rôle de proposer des solutions techniques. Sa mission est d'éclairer les consciences. Elle sème en elles une inquiétude salutaire, en leur rappelant les exigences de la justice et de la charité. Elle veut amener chacun à se poser la question: « Pour être fidèle aux requêtes de ma foi, que puis-je faire, pour ma part, en ce domaine du logement? »

Aux laïques, qu'elle invite instamment à une action temporelle, l'Église précise qu'ils doivent donner loyalement un concours généreux à toute organisation officielle ou privée qui se propose ce but si hautement humain.

A tous ceux qui ont à leur disposition des sommes d'argent ou qui sont bien logés à des conditions favorables, l'Église demande qu'ils s'efforcent, même au prix de certaines privations, d'apporter des dons et surtout des prêts aux organismes qui aident les personnes peu aisées à trouver la part personnelle de financement nécessaire pour la construction ou l'amélioration de leur logement.

A cette politique de l'habitat, l'Église rappelle qu'elle doit, pour être équitable, tenir compte avant tout des besoins de la famille et des prescriptions de la justice distributive.

Vers un progrès économique et social dans une économie humaine. — Mais ces gestes de solidarité ou de bienveillance (envers les chômeurs auxquels la Déclaration consacre un passage spécial) ne doivent aucunement dispenser de voir et de vouloir résoudre les problèmes économiques de fond, dont les phénomènes sociaux actuels ne sont que le signe. Nous faisons appel aux personnes et aux groupes professionnels ou autres, pour que — avec courage, clairvoyance et indépendance — soient étudiés et réalisés les évolutions nécessaires, les améliorations de production et de distribution, les reclassements de main-d'œuvre et les moyens de garder aux victimes temporaires du chômage, où qu'elles se trouvent, un niveau de vie humain (organisation plus rationnelle et distribution plus rapide des fonds de chômage, relèvement des allocations).

Des coalitions d'intérêts individuels ne sauraient, sans faute, en face de souffrances humaines ou de nécessaires transformations économiques, fausser les jeux, hypothéquer l'avenir, se refuser à faire passer les exigences du bien commun, et en particulier la satisfaction des besoins humains essentiels, avant un surcroît de profit personnel. Le progrès économique, indispensable à certaines périodes pour la vie et l'avenir de l'ensemble du pays, peut poser lui-même un véritable devoir de conscience.

Il entraîne, en particulier, sur les plans les plus élevés de la vie nationale comme dans la vie de chacun, — la somme des biens disponibles étant limitée, — le devoir d'opérer, par exemple en matière financière, des choix conformes à une saine hiérarchie des intérêts en jeu, à la gravité des besoins humains non satisfaits, à l'intérêt non seulement immédiat mais lointain de toute la société. Le grand principe de la destination sociale des capitaux fait à leurs détenteurs un devoir de les employer là où ils sont le plus utiles à la communauté.

A ce sujet, nous regrettons l'individualisme de trop de gens honnêtes qui privent les groupements professionnels ou autres de leur présence, de leur appui, de l'esprit de justice et de charité qu'ils pourraient y promouvoir.

A une heure si grave, où tous ceux qui, à un titre quelconque (hauts fonctionnaires, chefs d'entreprise, dirigeants des syndicats ouvriers), sont les responsables de l'économie, doivent rechercher ensemble tous les moyens de construire une économie d'expansion et de plein emploi, qui pourrait donner si largement à chacun du travail, un loisir raisonnable, une vie plus humaine, les chrétiens n'ont pas le droit d'être absents. Ils doivent, par leur présence et leur action, se faire les témoins et les apôtres des principes de la doctrine de l'Église sur la justice sociale et la charité sociale envers le bien commun.

Voilà d'excellents sujets de méditation pour le Dimanche de la justice sociale qui, selon le désir de NN. SS. les archevêques et évêques de la province de Québec, sera célébré, cette année, le 17 mai prochain.

LE DIOCÈSE DE HEARST

S. Exc. Mgr Louis Lévesque, évêque de Hearst, annonçait, il y a quelque temps, qu'un séminaire diocésain ouvrirait ses portes, à Hearst même, en septembre prochain. Les journaux ont déjà commenté cet important événement. Nos lecteurs aimeront prendre connaissance des statistiques les plus récentes sur la population catholique du diocèse:

Paroisses	De langue française	De langue anglaise	D'autres langues	Total
Chapleau.....	780	368	66	1,214
Cochrane.....	1,400	500	0	1,900
Coppell.....	325	39	0	364
Missions de Coppell.....	108	12	0	120
Devonshire.....	223	6	0	229
Fauquier.....	720	0	0	720
Foley.....	173	107	13	293
Missions de Foley.....	324	242	0	566
Frederick House.....	226	0	0	226
Miss. de Frederick House.....	237	65	2	304
Génier.....	310	1	1	312
Geraldton.....	200	198	212	610
Gogama.....	495	15	42	552
Hallébourg.....	350	0	5	355
Harty.....	307	3	3	313
Hearst.....	2,279	92	9	2,380
Missions de Hearst.....	886	25	0	911
Hornepayne.....	35	220	40	295
Missions de Hornepayne.....	1,010	295	30	1,335
Jogues.....	616	0	0	616
Kapuskasing.....	3,462	660	200	4,322
Mission de Kapuskasing.....	110	0	0	110
Long-Lac.....	60	50	315	425
Missions de Long-Lac.....	0	0	50	50
Mattice.....	746	6	4	756
Moonbeam.....	1,292	0	0	1,292
Norembega.....	205	0	0	205
Missions de Norembega.....	20	6	0	26
Opasatica.....	514	0	0	514
Ryland.....	165	0	0	165
Smooth Rock Falls.....	500	250	180	930
Strickland.....	492	5	0	497
Sultan.....	275	39	3	317
Missions de Sultan.....	146	17	0	163
Theresa.....	176	0	3	179
Val-Côté.....	185	0	9	194
Val-Rita.....	550	2	0	552
	19,902	3,223	1,187	24,312

CULTURE PLUS RATIONNELLE DU SOL

Un prêtre a écrit à l'un de nos rédacteurs, le P. Alexandre Dugré:

JE NE RÉSISTE PAS au désir de vous adresser ces quelques lignes après la lecture de votre article de *Relations* de février 1953: « Comté rural en baisse ». Vous avez touché du doigt le mal: culture pas assez intensive, exploitation non rationnelle du sol. Hier encore, je voyais un père de famille acheter des patates au magasin du village. Il a de la terre, des animaux, un tracteur, des grands garçons, et, après des années, il ne trouve pas moyen de récolter des patates pour sa famille; pourtant une acre — soit 200 pieds carrés — de patates bien cultivées lui fournirait ce dont il a besoin. Cultiver des patates, ce n'est pas un mystère, il me semble. D'une façon générale, d'ailleurs, après dix-huit ans de colonisation, vous me permettez cette observation: 100 arpents de terre sans location ne valent pas 5 arpents bien fertilisés et cultivés. Continuez de sonner l'alarme, demandez qu'on coupe le foin, le grain, qu'on cultive un peu plus. Le rendement serait triplé et décuplé si on s'en donnait la peine. Il nous faudrait deux Pères Dugré à Montréal et cent en Abitibi.